

quitter une entreprise oui mais comment?

Par nani1, le 01/02/2012 à 10:08

bonjour,

je vous avoue que je ne sais pas quoi faire!!

je suis divorcée et je travaille en tant qu'aide ménagere en cesu la semaine et j'occupe aussi un temps partiel dans une boulangerie. Dans la boulangerie j'y travaille a fond un we sur deux quand mes filles sont chez leur papa. Leur papa a décidé de partir vivre très loin (8000 km) je ne peux plus continuer a travailler a la boulangerie car il faudrait que je les fasse garder trop souvent et je n'en ai pas les moyens.

je m'entends très bien avec mon employeur et nous ne savons pas quel est le mieux pour nous : rupture conventionnelle ou démission

a savoir qu'il faudrait que je puisse toucher le chomage sur la part boulangerie en attendant de trouver autre chose

merci de vos reponses

bonne journée

Par **P.M.**, le **01/02/2012** à **10:39**

Bonjour,

Le mieux pour vous c'est la rupture conventionnelle puisque la démission n'ouvrira pas de droits à indemnisation par Pôle Emploi mais tout dépend aussi du nombre d'heures que vous effectuez dans la semaine et du salaire que ça représente par rapport à l'ensemble...